

code de conduite

Sous la devise « **Étudier, Habiter, Vivre – Respecter les limites** », un concept de protection a été développé pour les résidences étudiantes de la coopérative de construction. Ce concept, axé sur la question des transgressions des limites, aborde des thématiques telles que la discrimination, les insultes, les comportements intimidants, ainsi que les blagues sexistes, la violence sexualisée ou encore les agressions physiques.

L'objectif du concept de protection des résidences étudiantes de la coopérative est de développer une sensibilité et une vigilance maximales et d'instaurer une « **culture de la vigilance** », car même dans les résidences, des violations des limites et des agressions peuvent survenir. (*Une analyse détaillée des risques est incluse dans le concept de protection.*)

Des règles claires en matière de respect mutuel sont essentielles pour assurer l'efficacité des mesures de prévention. () La protection des résident(e)s et du personnel est notre priorité absolue. Le code de conduite fait partie intégrante du contrat de location, mais il s'applique également aux employé(e)s ainsi qu'aux personnes externes.



Je m'engage à respecter le code de conduite suivant :

- Je ne tolère aucun comportement discriminatoire, violent, raciste, sexiste, homophobe ou offensant, que ce soit par la parole, l'écrit ou les actes. (J'adopte une position active contre ces comportements. J'identifie les comportements dévalorisants et fixe des limites). Je m'oppose activement à ces comportements en identifiant les attitudes dévalorisantes et en fixant des limites claires Si je suis témoin d'une violation des limites ou d'un acte répréhensible, je suis tenu(e) de prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger les personnes concernées et de signaler ces violations.
- Je suis conscient(e) que toute forme de comportement discriminatoire, violent, raciste ou sexiste peut entraîner des conséquences disciplinaires, contractuelles et, le cas échéant, des poursuites judiciaires. Il en va de même pour les actes de vandalisme et les infractions au règlement intérieur.
- (Je protège les colocataires ainsi que toute autre personne) Je protège mes colocataires ainsi que toutes les autres personnes (adultes, adolescents et enfants) contre tout préjudice physique et psychologique, tout abus, toute discrimination et toute forme de violence, dans la mesure de mes possibilités.
- J'adopte une attitude responsable et attentive en matière de proximité et de distance. (Je prends conscience de mes propres limites et respecte celles des autres (y compris l'intimité et les limites personnelles liées à la pudeur). Je respecte mes propres limites ainsi que celles des autres, notamment en ce qui concerne l'intimité et la pudeur.
- J'agis de manière transparente et honnête. Je construis des relations dans un esprit de clarté et n'exploite aucune situation de dépendance.

- Je m'informe sur les procédures et les personnes de référence disponibles au sein des résidences pour signaler des incidents et, si nécessaire, je sollicite des conseils et un accompagnement (*voir aussi page 4 du Code de conduite*). Si j'appartiens au groupe de personnes tenues de le faire, je m'engage à participer aux formations proposées (employé(e)s et bénévoles).
- Toutes les manifestations organisées sous la responsabilité de nos résidences et animées par des bénévoles doivent être encadrées par au moins deux bénévoles.



J'accepte également les règles de conduite dans les domaines suivants :

- **Égalité**

Les mêmes droits et devoirs s'appliquent à toutes et à tous. L'égalité s'applique indépendamment du sexe, de la nationalité, de la couleur de peau, de l'appartenance religieuse ou de l'orientation sexuelle. Les tâches résultant du règlement intérieur (comme la gestion des déchets, le respect du silence nocturne ou l'entretien de la cuisine commune et des salles de bains et toilettes partagées) doivent être accomplies de manière équitable par tous.

- **Langage et choix des mots**

Un langage inapproprié peut profondément blesser et humilier. C'est pourquoi nous n'utilisons pas de langage dévalorisant dans nos résidences étudiantes. Nous veillons à la manière dont la communication s'effectue au sein de nos établissements et intervenons si nécessaire. Toute interaction personnelle et toute communication doivent être adaptées au rôle, à la mission et au public concerné. Tant à l'oral qu'à l'écrit, les propos insultants, discriminatoires, violents, racistes ou sexistes sont inacceptables.

- **Respect de la sphère intime**

La protection de la sphère intime est une valeur essentielle à préserver. La vie en communauté dans nos résidences étudiantes pose des défis particuliers, notamment en ce qui concerne les différences de genre et d'âge, et la responsabilité qui en découle. Il est essentiel de veiller à la protection de l'intimité dans les espaces de lavage, de douche et de toilettes. Dans les cuisines, les biens personnels et les espaces de rangement attribués ne sont pas des biens communs et tout accès sans autorisation est interdit. Cette règle s'applique également aux laveries.

- **Utilisation des médias et des réseaux sociaux**

L'utilisation des réseaux sociaux et des médias numériques fait partie du quotidien et implique le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le choix des films, photos, jeux et autres supports (comme les affiches ou flyers) doit

être fait avec soin. Cela inclut le respect du droit à l'image : aucune photo d'individus ou de groupes ne doit être publiée sur les réseaux (WhatsApp, Instagram, etc.) sans le consentement explicite des personnes concernées. De plus, toute forme de propos insultants, homophobes, discriminatoires, violents, racistes ou sexistes est inacceptable, y compris sur les médias numériques et les réseaux sociaux.

- **Gestion de la proximité et de la distance**

Il est toujours essentiel de trouver un équilibre approprié entre proximité et distance. Lorsqu'une activité organisée dans la résidence implique un contact physique (par exemple lors d'activités sportives ou de soirées dansantes), celui-ci doit être géré avec attention. Toute interaction physique dépend de l'acceptation de chacun(e) et implique la possibilité explicite pour toute personne de s'en distancer. (Tout contact physique requiert un consentement libre et explicite) Tout contact physique doit se faire avec un consentement libre et explicite.. Les contacts non désirés de toute nature sont strictement interdits.

- **Situations de conseil et d'accompagnement**

(. . Toute personne offrant un accompagnement doit le faire de manière professionnelle et, si nécessaire, orienter les personnes concernées vers des services spécialisés. Des informations sur les services de conseil sont affichées dans les résidences étudiantes de la coopérative . Les entretiens ont lieu dans des espaces prévus à cet effet, accessibles aux autres et ne pouvant être verrouillés. Les employé(e)s sont tenu(e)s au secret professionnel lors des consultations. En revanche, il est interdit aux employé(e)s d'exiger la confidentialité pour instaurer des secrets inappropriés.

En signant la déclaration d'engagement au code de conduite, j'affirme ma volonté de prévenir autant que possible les agressions potentielles en faisant preuve de vigilance et en respectant les règles de conduite.

Lieu, date, signature

Voies de conseil et de réclamation

L'objectif de la communication interne et externe est d'assurer clarté et transparence. Il est essentiel que chacun(e) sache vers qui se tourner en cas de violation des limites ou de commission d'un acte répréhensible. L'existence de voies de réclamation clairement définies augmente la probabilité que ces infractions soient signalées et puissent être traitées en conséquence.

Nous tenons à exprimer clairement : **demandeur de l'aide n'est pas de la délation**. Il est primordial de signaler rapidement tout acte de violence, en particulier de violence sexualisée, ainsi que toute forme de discrimination. Toute personne qui signale un incident sera écoutée avec attention.



Interne contacts :

- **Service de coordination des résidences**

Au **FDH**, au rez-de-chaussée du bâtiment H, près de la barrière du parking, se trouve le bureau de notre référent des résidences, **Matthias Böhm**. En tant qu'aumônier, il est soumis à une obligation de confidentialité et traite les signalements de manière anonyme. En cas de doute, il oriente vers des services spécialisés ou facilite la communication avec des structures externes. Il coordonne également les mesures à prendre tout en préservant l'anonymat des personnes concernées (par exemple, avertissement, exclusion ou résiliation du bail), prend en charge les échanges avec les auteurs des faits et tente de jouer un rôle de médiateur en cas de conflits.

- **E-mail** : m.boehm@bauverein-frankfurt.de
- **Téléphone** : 069- 7898829-19

- **Autres bureaux sur site**

Des bureaux sont également présents sur place au **ADH** et au **BBH**, où le service de coordination des résidences est soutenu par des étudiant(e)s tuteur(e)s. Ces dernier(e)s sont également disponibles comme interlocuteurs pour les résident(e)s :

- **ADH** : Amine Derkaoui – a.derkaoui@bauverein-frankfurt.de
- **BBH** : Georg Maier – g.maier@bauverein-frankfurt.de

- **KHG (Communauté catholique universitaire)** : Siolistraße 7, Campus Westend

Une autre interlocutrice de confiance est disponible à la **KHG** :

- **Madame Kirstin Röwer** : roewer@khg-frankfurt.de



Contacts externes :

- **En cas de danger immédiat**, veuillez appeler le **110 (police)** ou, en cas d'urgence médicale, le **112 (secours d'urgence)**.
- **Postes de police compétents** selon les résidences :
 - **Pour le FDH** : 11e commissariat de Rödelheim, **Tél.** : 069 755 11100
 - **Pour l'ADH et le BBH** : 3e commissariat de Westend, **Tél.** : 069 755 10300
 - **Pour le DBH** : 13e commissariat de Bockenheim, **Tél.** : 069/755-11300
- **www.hilfetelefon.de** ou **Tél. : 110116**

Service d'assistance « Violences faites aux femmes » – accessible en ligne et par téléphone. Conseils disponibles en **18 langues**.

- **Wildwasser e.V. – Centre de conseil contre les abus sexuels**
 - Tél. : 069 – 95 50 29 10
 - E-mail : kontakt@wildwasser-frankfurt.de
- **Bureau anti-discrimination de l’Université Goethe**
 - Jana Arnold
 - Tél. : +49 (0)69 / 798-18134
 - E-mail : j.arnold@em.uni-frankfurt.de
 - E-mail général : antidiskriminierungsstelle@uni-frankfurt.de
- **Bureau anti-discrimination de la FRAU-UAS**
 - Contact pour les questions de discrimination (article 6 HessHG) :
 - Verena Broeren
 - Tél. : +49 69 1533-3061
 - E-mail : verena.broeren@chd.fra-uas.de
- **Service d’écoute téléphonique anonyme et gratuit – 24h/24 et 7j/7**
 - 0800 - 111 0 111 ou 0800 - 111 0 222

Ce service est disponible pour toute personne confrontée à des problèmes de couple, harcèlement, perte d’emploi, addiction, maladie, solitude, crises existentielles, questions spirituelles ou pensées suicidaires.